

TÉLÉPHONE: POURQUOI 8 CHIFFRES

LE 25 OCTOBRE PROCHAIN A 23 HEURES EXACTEMENT,

la France entière changera de numéros de téléphone. Tous les abonnés auront un numéro local à 8 chiffres au lieu de 7 en région parisienne, ou de 6 en province.

C'est la première fois qu'un pays tout entier change en une seule nuit tout son système de numérotation téléphonique. Cette mesure, décidée voici 7 ans, s'est avérée indispensable faute de numéros disponibles pour répondre au nombre croissant des demandes d'abonnements, et à la mise en place de nouveaux services téléphoniques.

Notre système actuel remonte à 1955. A cette époque, il fut décidé que le numéro téléphonique national des Français comporterait 8 chiffres, désignés par les lettres, AB, PQ, MCDU. Les deux premières, AB, désignent la zone géographique (à l'origine, elle s'étendait sur un département). Les deux suivantes, PQ, représentent le code du central téléphonique (appelé encore commutateur) à l'intérieur de la région. Les quatre dernières lettres, MCDU (millier, centaine, dizaine, unité), permettent de repérer la ligne de l'abonné dans le central.

Un exemple : le (70) 29.47.99 est un numéro qui correspond à un abonné de l'Allier (70), relié au commutateur 29 — en l'occurrence le central Jaurès à Montluçon — dont le numéro de ligne à l'intérieur de ce commutateur est le 47.99. Pour téléphoner à l'intérieur d'une zone géographique donnée, on ne compose pas les 2 premiers chiffres, mais simplement

les 6 chiffres du numéro local.

Dans chaque région, on peut en théorie disposer de 100 centraux différents ayant chacun une capacité de 10 000 lignes, ce qui équivaut à 1 million d'abonnés potentiels par zone. Pour de multiples raisons techniques et légales, cette capacité ne peut jamais être utilisée dans sa totalité et le nombre d'abonnés ne peut pas dépasser 384 000. Déjà lors de la mise au point de ce plan, ce chiffre était manifestement beaucoup trop faible pour la région parisienne.

Il fut décidé alors d'attribuer à chaque abonné de cette zone un numéro local à 7 chiffres, 3 servant à repérer le central, et 4, l'adresse de la ligne. Du même coup, le nombre de commutateurs fut multiplié par 10. La capacité théorique passait à 10 millions de lignes, et la capacité réelle à 3,84 millions. Pour conserver aux Parisiens aussi un numéro national à 8 chiffres, l'administration leur attribua un numéro de zone à un seul chiffre, le 1 en l'occurrence.

Ce plan de numérotation, au demeurant fort logique, n'avait pas prévu le formidable développement du téléphone vers le milieu des années 70. A cette époque, dans certains départements, les numéros commencèrent à manquer. Pour parer au plus pressé, on bricola tant bien que mal le plan de numérotation. Des régions peu habitées furent regroupées afin de libérer des indicatifs de zone, les-

quels furent attribués à des régions surpeuplées qui, elles, furent scindées en deux ou trois.

C'est ainsi que le Loir-et-Cher et l'Indre n'ont qu'un seul indicatif, le 54, le Cantal et la Haute-Loire se partageant le 71, la Creuse, la Haute-Vienne et la Corrèze ne font plus qu'un, avec l'indicatif 55, etc... tandis que le département des Bouches-du-Rhône, au contraire, fut divisé en trois ; la ville de Marseille reçut l'indicatif 91 ; Aix-en-Provence, Aubagne, Martigues, Saint-Victoret, le 42 ; et le reste du département, l'indicatif 90. Ailleurs, on créa des zones avec des numéros locaux à 7 chiffres. Ce fut le cas de la région lyonnaise, de l'Oise, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. Afin de respecter les 8 chiffres du numéro national, ces régions se virent attribuer des numéros de zone à un seul chiffre.

Pour bien comprendre la façon dont l'administration dut jongler avec les chiffres, prenons un cas précis, celui de la région lyonnaise : avant la première modification de la numérotation, le numéro de téléphone national dans cette ville avait l'allure suivante : (78) PQ MCDU. La Haute-Loire, département proche, avait pour indicatif de zone le (72). En la réunissant au Cantal sous l'indicatif de celui-ci (71), le ministère des PTT libérait le 72 qu'il attribua à Lyon et à ses environs, lors de la transformation de cette région en zone à 7 chiffres. Les numéros des anciens abonnés devinrent donc (7) 8PQ MCDU et ceux des nouveaux (7) 2PQ MCDU.

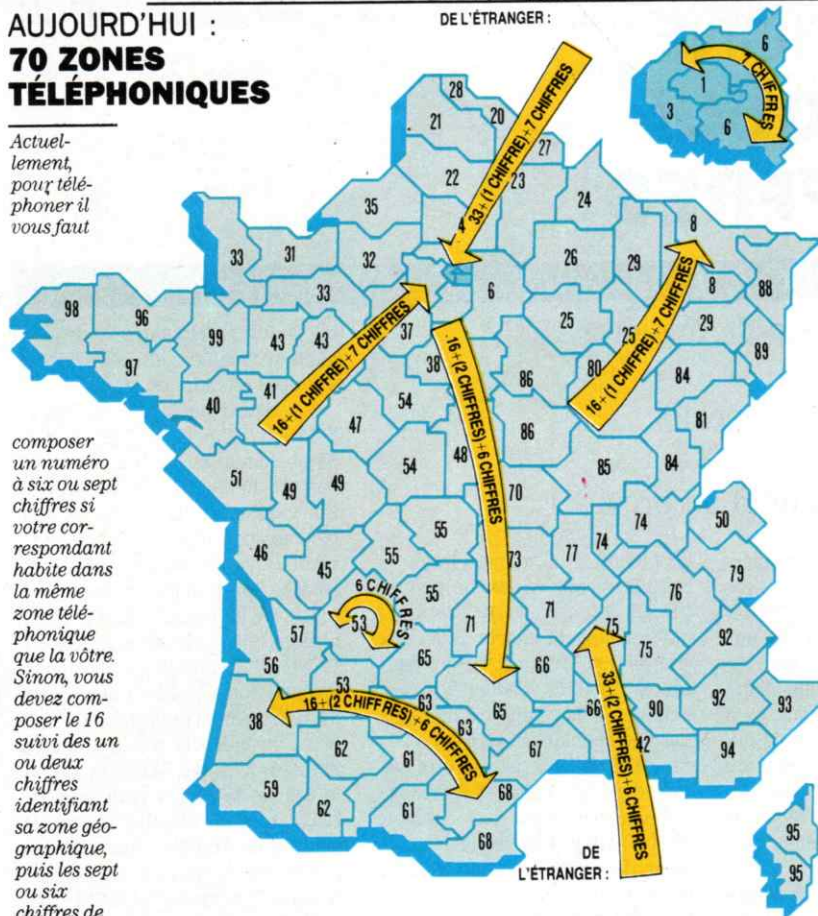
Les numéros nationaux étaient restés les mêmes. Pour obtenir leur nouveau numéro local, les abonnés devaient simplement faire précéder leur ancien numéro local

AUJOURD'HUI : 70 ZONES TÉLÉPHONIQUES

Actuellement, pour téléphoner il vous faut

composer un numéro à six ou sept chiffres si votre correspondant habite dans la même zone téléphonique que la vôtre. Sinon, vous devez composer le 16 suivi des un ou deux chiffres identifiant sa zone géographique, puis les sept ou six chiffres de son numéro local.

DE L'ÉTRANGER :



DE L'ÉTRANGER :

du second chiffre de leur numéro de zone. Une telle manipulation, qui ne perturbait guère les habitudes des abonnés concernés, permet néanmoins de doubler la quantité de numéros locaux disponibles.

Aujourd'hui, après divers réaménagements successifs, notre pays est divisé, d'une part en 66 zones à 6 chiffres caractérisées chacune par un indicatif à 2 chiffres, d'autre part en 3 zones à 7 chiffres (l'Oise, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle, et les environs de Lyon) repérées par un indicatif à un chiffre, auxquelles il faut ajouter la région parisienne, où les numéros ont 7 chiffres et qui est divisée en 3 sous-régions — Paris et les départements de la Petite-Couronne (indicatif 1), le Val-d'Oise et les Yvelines (indicatif 3) et la Seine-et-Marne et

l'Essonne (indicatif 6).

Malgré ces modifications, certains secteurs de notre pays menacent de nouveau d'être saturés. Ainsi en est-il de l'Île-de-France, des Alpes-Maritimes, de la Loire-Atlantique, de la Seine-Maritime, et de la région de Marseille. Impossible de bricoler de nouveau les numéros, à moins d'accepter que l'on divise encore certaines zones à très forte densité de population, ce qui conduirait à une situation aberrante où deux abonnés de Marseille par exemple devraient passer par l'interrubain, c'est-à-dire composer le 16, pour pouvoir communiquer entre eux. Impossible également de créer de nouvelles zones à 7 chiffres locaux sans changer totalement les numéros de téléphone des abonnés. Une seule solution : refondre complètement la numérotation téléphonique de notre pays.

Plusieurs possibilités furent en-

visagées :

- Ajouter un chiffre à tout le monde en conservant les zones géographiques actuelles ; les numéros locaux passaient à 7 chiffres en province et à 8 chiffres à Paris. Tous les numéros locaux changeaient, les limites départementales n'étaient pas respectées. Comme aujourd'hui, la structure des numéros n'aurait pas été homogène.

- Agrandir les zones géographiques, donc diminuer leur nombre et, comme précédemment, ajouter un chiffre au numéro local. Inconvenient : tous les indicatifs de zones changeaient.

- Faire passer tous les numéros locaux à 8 chiffres en ajoutant les indicatifs de zones aux numéros actuels, et découper la France en 5 grandes zones seulement. Avantage : le numéro national devient le numéro local ; on ajoute un seul chiffre pour repérer la zone et obtenir le numéro national ; notre pays est en conformité avec les règlements internationaux, qui préconisent un numéro national à 9 chiffres. Dans chacune des 5 régions, le central est repéré par 4 chiffres (0000 à 9999). La capacité théorique de chaque zone est de 100 millions de lignes et sa capacité pratique de 40 millions. On passe d'une zone à l'autre en composant le zéro qui, à terme, remplacera le 16.

Cette troisième proposition emporta l'adhésion des associations d'usagers du téléphone et c'est elle qui fut retenue par l'administration.

Le 25 octobre prochain, c'est la première partie de ce nouveau plan qui entrera en pratique. Concrètement, cela signifie que tous les abonnés de province et ceux de l'Île-de-France à l'exception de Paris devront ajouter leur indicatif de zone devant leur numéro de téléphone. Seul, l'indicatif de Paris et des départements de la Petite-Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) sera changé. En effet, Paris et sa proche banlieue ont actuellement le 1 pour indicatif. La logique voudrait que les nouveaux numéros locaux des Parisiens commencent donc par 1. Or, ceci est interdit

puisque ce chiffre est réservé localement aux services spéciaux (12 pour les renseignements, 13 pour les réclamations, 15 pour les urgences médicales, 16 pour l'interurbain, 17 pour la police, 18 pour les pompiers, etc...). C'est donc un 4 que les Parisiens devront ajouter devant leur numéro de téléphone.

La France ne sera plus divisée qu'en deux zones : la province et l'Ile-de-France. Pour passer de l'une à l'autre, il suffira de composer le 16 (voir carte ci-contre). Et à l'intérieur d'une même zone, tous les appels se feront en composant un numéro à 8 chiffres. Exemple : un Marseillais qui voudra appeler un Lillois composera directement le numéro de son correspondant, exactement comme s'il appelait l'un de ses voisins. Une personne résidant dans le Val-d'Oise et appelant un ami à Paris composera le 4BPQ MCDU.

Mais pour les appels en provenance de l'étranger, il fallait un code pour différencier les deux zones, puisqu'il est possible qu'un abonné de Paris ait le même numéro de téléphone local qu'un abonné de province. L'indicatif 1 fut attribué à l'Ile-de-France, mais aucun indicatif ne fut donné à la province. Tout correspondant international composera donc le 33 (indicatif de la France) suivi des huit chiffres de son correspondant si celui-ci réside en province ; le 33 suivi du 1 et des huit chiffres si ce dernier habite l'Ile-de-France.

Principal avantage de ce nouveau plan : une capacité accrue. Théoriquement les possibilités de numéros seront doublées, puisque les combinaisons ABPQMCDU pourront être utilisés deux fois, une fois en province et une fois à Paris. De plus, la limite à 99 du nombre de centraux par région géographique disparaît ; tous les codes de commutateurs qui ne sont pas attribués dans les régions à faible densité de population pourront l'être dans les régions fortement peuplées. Les centraux seront repérés sur tout le territoire par un chiffre compris entre 1 et 9999 quelle que soit leur localisation. Cependant, comme certains chiffres seront interdits, (A = 1 ré-

A PARTIR DU 25 OCTOBRE : 2 ZONES SEULEMENT

Avec la nouvelle numérotation, partout en province

vous composerez huit chiffres. Même chose en Ile-de-France. Pour appeler d'une de ces deux zones à l'autre, il faudra passer par le 16 suivi du 1 et des huit chiffres de l'abonné dans le sens province Ile-de-France. Dans l'autre sens, même chose mais sans le 1.

servés aux services spéciaux, AB = 36 attribués à d'autres services comme le vidéotex, les informations téléphonées, l'horloge parlante, etc.), les capacités théoriques ne seront jamais entièrement disponibles. De surcroît, des problèmes techniques liés à l'adaptation des centraux diminuent encore les possibilités de ce nouveau plan. Il n'en reste pas moins qu'en pratique, dès le 25 octobre, 7 millions de nouveaux numéros seront disponibles en province et 1 million en Ile-de-France.

En tout 45 000 techniciens auront travaillé 1,2 million d'heures pour mener à bien cette opération dont le coût s'élève à 4,8 milliards de francs.

Pourquoi le 25 octobre ? Le mois d'octobre est une période d'accalmie en matière de trafic téléphonique ; la frénésie de la rentrée s'est dissipée, les appels dus aux fêtes de fin d'année n'a-

pas encore commencé. Le 25 a été retenu, parce qu'il s'agit d'un vendredi. Cela laisse le week-end aux abonnés qui auraient échappé aux multiples campagnes d'information que les PTT vont lancer pour découvrir le changement. Pourquoi 23 heures ? C'est évidemment parce qu'il s'agit du moment où le trafic téléphonique, tout comme les utilisateurs, commence à s'assoupir.

En principe, la première étape de ce nouveau plan de numérotation doit permettre de satisfaire nos besoins pour les 15 années à venir. Ensuite, il faudra songer à mettre en place la seconde partie de ce programme : diviser la province en 4 zones (l'Ile-de-France constituera la 5^e), faire disparaître le 16 et le 19 pour les remplacer respectivement par le 0 et le 00. Alors notre système sera en complet accord avec les recommandations internationales. ▲

